

VIGILANCE ORANGE CANICULE :

LA SANTÉ DE NOS AGENTS PASSE PAR LE MAINTIEN DES HORAIRES ADAPTÉS AU 7^E RÉGIMENT DU MATÉRIEL DE LYON



La canicule perdure dans notre département. Nous sommes toujours placés en vigilance orange et les prévisions météorologiques annoncent des températures particulièrement élevées pour les prochains jours. Pourtant, nous venons d'apprendre que le 7^e RMAAT n'envisagerait pas de maintenir en place des horaires adaptés pour la semaine à venir.

Depuis plusieurs années, notre organisation syndicale porte ce dossier et intervient régulièrement afin que les agents puissent bénéficier des horaires « canicule », leur permettant de quitter leur poste avant les heures les plus chaudes de la journée. Cette mesure de prévention est d'autant plus indispensable pour les personnels travaillant dans les ateliers, les bureaux insuffisamment rafraîchis.

Dans ces conditions, la CGT s'interroge une nouvelle fois sur cette absence de décision. S'agit-il d'un oubli, d'un manque d'anticipation ou d'un choix délibéré ? Nous craignons de revoir le scénario déjà vécu il y a deux ans, où une évolution hypothétique de la météo à J+4 avait servi de justification pour ne pas appliquer les horaires adaptés, au détriment de la santé des agents. Les personnels du 7^e RMAAT ne doivent pas devenir une variable d'ajustement face aux épisodes de fortes chaleurs. La protection de leur santé relève de l'obligation de prévention de l'employeur et ne peut dépendre d'arbitrages de dernière minute.

Si la CGT n'a pas élu au sein de la FS132 au 7^e RMAAT, pour autant le syndicat défend les agents pour les horaires adaptés en cas de fortes chaleurs.

En conséquence, la CGT demande le maintien des horaires « canicule » à compter du lundi 13 juillet au volontariat, ainsi qu'un suivi plus rigoureux de l'évolution de cet épisode climatique afin d'anticiper les mesures de prévention nécessaires.

Il n'est pas normal que notre organisation syndicale soit contrainte de surveiller en permanence ce dossier pour rappeler l'application de mesures pourtant essentielles à la protection des agents.

A Lyon le 10 juillet 2026

Le syndicat CGT-FNTE du 7^{ème} Régiment du matériel de Lyon
Email : 7rmat-syndicat-cgt.delegue-syndical.fct@intradef.gouv.fr